

# L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

18 février 2020

**Mémoire présenté par**  
**Isabelle Gagnon M.Sc. Environnement et**  
**François Décary-Giraldeau M.Sc. Environnement**  
**Membres du Comité d'actions environnementales de la**  
**MRC des Appalaches**

Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Québec 



351 P  NP  DM64.1

L'état des lieux et la gestion de l'amiante  
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009



# Qui sommes-nous ?

Regroupement citoyens préoccupés par les questions environnementales

**Mandat - Nous pouvons et devons en faire plus pour lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement au niveau individuel et collectif**



# Nous croyons que

L'amiante est un cancérigène reconnu

Le principe de précaution enchâssé dans la LDD doit s'appliquer

L'exposition de la population aux poussières d'amiante doit être réduit au minimum

Les acteurs concernés doivent agir pour réduire les impacts négatifs du passif environnemental

Le *statut quo* n'est pas une solution.



# Transparence, connaissance et communication

Manque de connaissance sur l'impact des résidus miniers amianté sur notre santé et sur l'environnement

Manque de connaissance par rapport aux émissions nettes produites par les haldes minières;

Devons-nous être préoccupés ?

Ce flou crée de l'incertitude ? Ne pas se fermer les yeux !



# Opinion

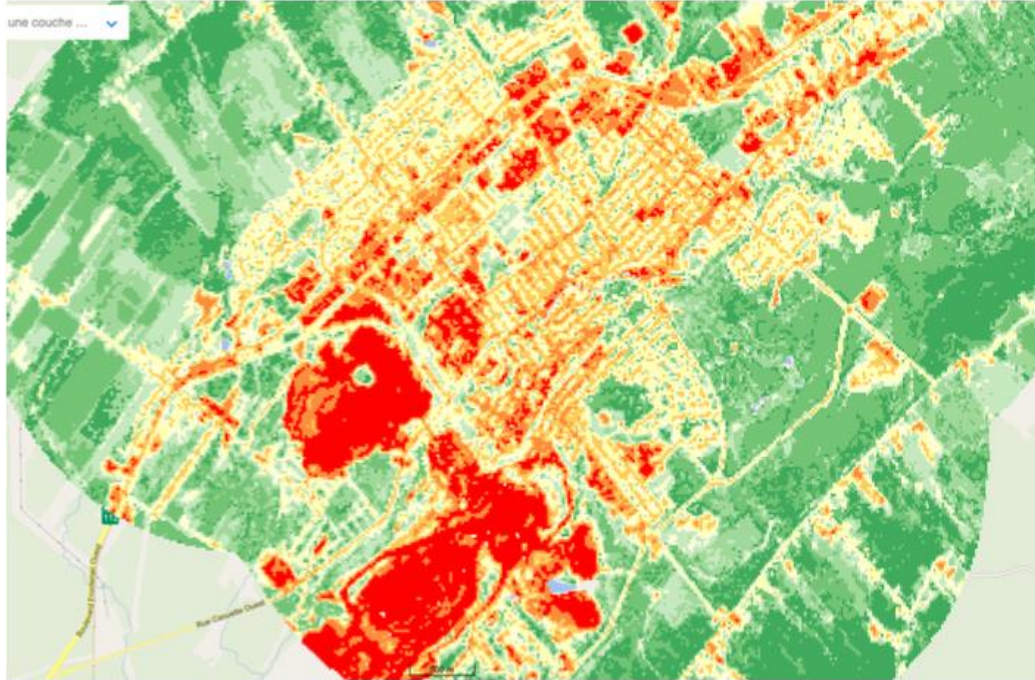
## Le comité est d'avis que...

1. Des mesures de qualité de l'air devraient être prises, notamment à proximité des résidences et des institutions comme la St-Patrick Elementary School, notamment en période de sécheresse;
2. Des seuils d'exposition maximum aux fibres d'amiante devraient être définis;
3. Un plan d'action devrait être développé et déclenché en cas de dépassement de certains seuils;
4. Ces informations devraient être communiquées en langage clair à la population et en temps réel.

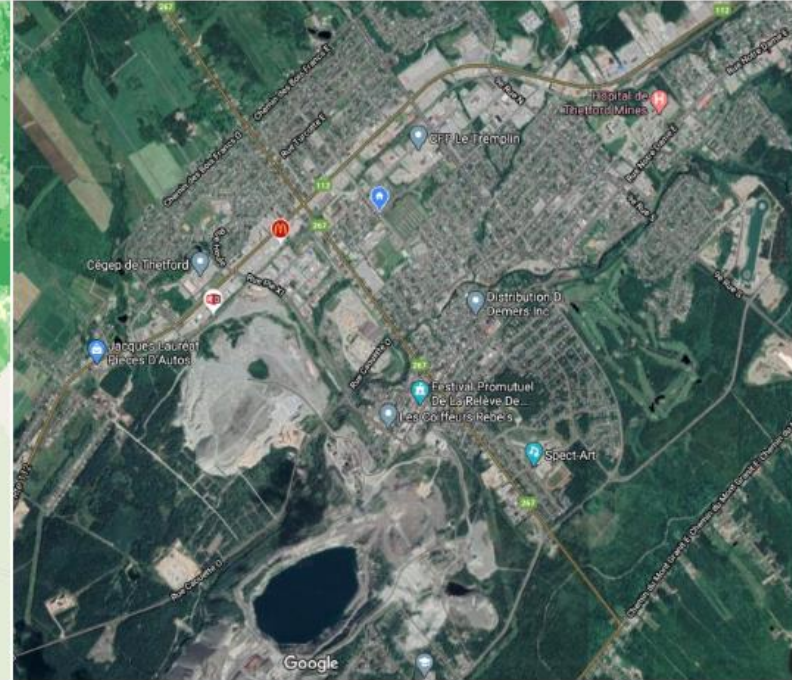


# Impacts environnementaux

## Îlots de chaleur



Îlots de chaleur dans le secteur Thetford (Données Québec)

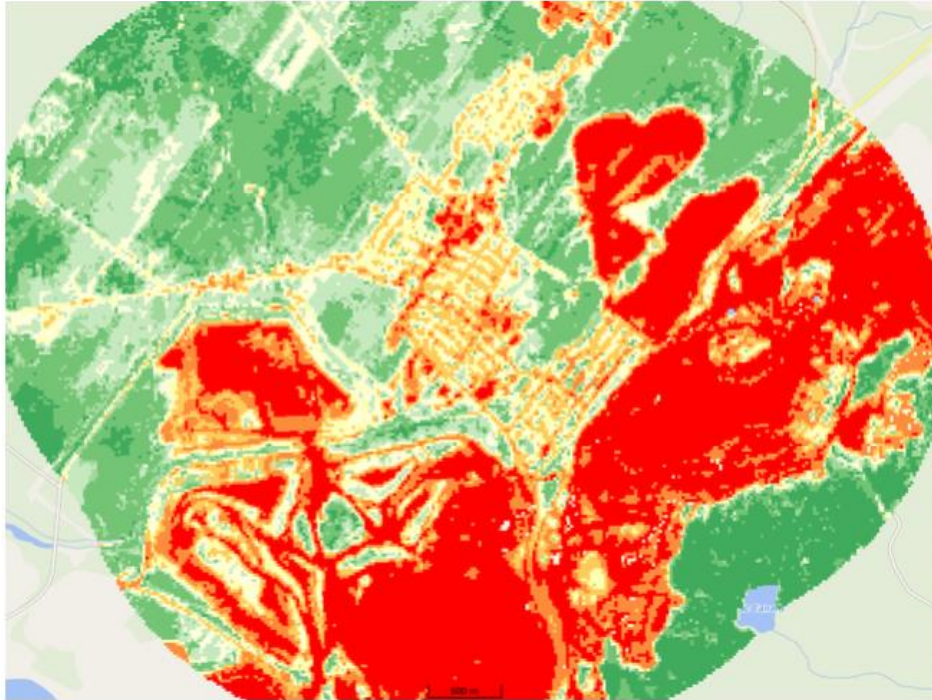


Vue aérienne secteur Thetford (Google Maps)



# Impacts environnementaux

## Îlots de chaleur



Îlots de chaleur dans le secteur Black Lake (Données Québec)



Vue aérienne secteur Black Lake (Google Maps)



# Impacts environnementaux

## Érosion hydrique et éolienne



Exemple d'érosion hydrique sur le versant d'une halde minière (Google Street view)



# Impacts environnementaux

## Ensablement des lacs et des cours d'eau



Érosion hydrique à proximité de la rivière Bécancour. Vidéo réalisée par Nadeau Photo Solutions pour le RAPPEL.



# Impacts environnementaux

## Perte de biodiversité

- Milieu peu propice à la biodiversité
- Aucune captation de carbone
- Lacs sans vie aquatique (toxique?).





# Opinion

## Le comité est d'avis que...

5. Des projets devraient permettre de diminuer les surfaces minéralisées exposées, en développant des stratégies de verdissement des haldes minières;

6. Ces projets devraient prioriser le reboisement et le verdissement des secteurs prioritaires, notamment ceux à proximité des cours d'eau et des habitations;

7. Les gouvernements et le milieu devraient appuyer les initiatives visant à mieux comprendre les problèmes d'érosion hydrique des sites miniers et développer des solutions durables et écologiques pour mettre fin à la contamination et l'ensablement des cours d'eau.



# Activités humaines non sécuritaires en lien avec les résidus amiantés.

## Prioriser le principe de précaution

Banalisation qui a entraîné une utilisation douteuse et non sécuritaire de l'amiante.





# Activités humaines non sécuritaires en lien avec les résidus amiantés.

Véhicules tout-terrain et motocross dans les haldes qui soulèvent la poussière.



Exemple non sécuritaires dans la région de Thetford (Facebook et Youtube)



# Opinion

## Le comité est d'avis que...

8. Chaque projet industriel (qui dépasse un certain seuil) d'utilisation des résidus amiantés devrait être soumis à des processus d'évaluation environnementale qui impliquent la participation du public (par exemple, des BAPE spécifiques).;
9. Le gouvernement du Québec devrait définir des normes pour “encadrer l'utilisation sécuritaire des résidus amiantés”;
10. Le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité doivent sévir contre les utilisations irresponsables des résidus amiantés dans le but de protéger la santé des citoyens.



# Environnement sécuritaire

## Une responsabilité partagée

Diminuer l'exposition des populations locales à l'amiante est un enjeu de santé public et devrait être assumé par les gouvernements provinciaux et fédéraux.

Cela dépasse les responsabilités des contribuables de la région

Il faut coordonner les efforts de tous les acteurs autour d'enjeux porteur qui place le citoyens au coeur du développement.



# Opinion

## Le comité est d'avis que...

11. Les gouvernements du Québec et du Canada devraient mettre en place un programme qui assumerait entièrement tous les surcoûts qu'entraîne la présence de résidus amiantés sur notre territoire, qu'il soit sur nos routes, dans nos rivières ou dans notre cour arrière.

12. Les experts des gouvernements provinciaux et fédéraux devraient être mis à contribution pour trouver des solutions innovantes en partenariat avec le milieu.



# MERCI

Le BAPE est un pas dans la bonne direction.

Il ne faut pas banaliser la présence d'amiante dans la région, mais agir collectivement.

**Des questions ?**